



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié


## RIMURON

Date de création 22/01/2026 Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit** RIMURON  
Substance / mélange mélange
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Utilisations prévues du mélange**  
Herbicide. Pour l'usage professionnel seulement.  
**Système de descripteurs des utilisations**  
SU 1 Agriculture, sylviculture, pêche  
**Utilisations déconseillées du mélange**  
Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**Fournisseur**  
Nom ou raison sociale CAC Chemical GmbH  
Adresse Böttgerstrasse 12, Hamburg, D-20148  
Allemagne  
Téléphone 0041 (0) 799505553  
E-mail agchem\_eu@cacch.com  
**Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité**  
Nom CAC Chemical GmbH  
E-mail agchem\_eu@cacch.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**  
Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008**  
Le mélange est classé comme dangereux.
- Eye Irrit. 2, H319  
Aquatic Acute 1, H400  
Aquatic Chronic 1, H410
- Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement**  
Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Provoque une sévère irritation des yeux.
- 2.2. Éléments d'étiquetage**  
**Pictogramme de danger**
- 
- Mention d'avertissement**  
Attention
- Mentions de danger**  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence**  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/des gants de protection.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création 22/01/2026 Numéro de version 1.0

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P411 Stocker à une température ne dépassant pas 45 °C.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

### Informations supplémentaires

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.**

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 122931-48-0 CE: 602-908-8	Rimsulfuron	25-<30	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 151-21-3 CE: 205-788-1	sulfate-de-sodium-et-de-dodécyle	1-<2,5	Flam. Sol. 2, H228 Acute Tox. 4, H302+H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création 22/01/2026 Numéro de version 1.0

### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux, soins professionnels si possible.

### En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau puis faire boire environ 200-500 ml d'eau. Pour la personne qui a des problèmes de santé, obtenir des soins médicaux.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

### En cas de contact avec la peau

Ne sont pas attendus.

### En cas de contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

### En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement de manière appropriée. Les matériaux collectés doivent être éliminés conformément aux instructions de la section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création 22/01/2026 Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

Classe de stockage 13  
Température de stockage min 0 °C, max 25 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient pas de substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

#### Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection.

#### Protection de la peau



Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Matière du gant	Épaisseur	Délai de rupture	Classe
Caoutchouc butyle (IIR)	≥ 0,3 mm	>480 minimum	6

#### Protection respiratoire

Non nécessaire.

#### Risques thermiques

Non indiqué.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique solide  
Couleur Beige  
Odeur spécifique  
Point de fusion/point de congélation donnée non disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création	22/01/2026	Numéro de version	1.0
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible		
Inflammabilité	non-inflammable (Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.10)		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible		
Point d'éclair	donnée non disponible		
Température d'auto-inflammation	380 °C		
Température de décomposition	donnée non disponible		
pH	6-8 (10 g/l à 25 °C)		
Viscosité cinématique	donnée non disponible		
Solubilité dans l'eau	dispersible		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible		
Pression de vapeur	donnée non disponible		
Densité et/ou densité relative	1083 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C (CIPAC MT 169)		
densité			
Densité de vapeur relative	donnée non disponible		
Caractéristiques des particules	donnée non disponible		
<b>9.2. Autres informations</b>			
non indiqué			

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Dans des conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse avec d'autres substances ne se produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

#### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

non indiqué



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen  
(REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création	22/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

### Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA

Remarques: Source : EFSA

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: EPA OPP 81-3

Remarques: Source : EFSA

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: EPA OPP 81-2

Remarques: Source : EFSA

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 4 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Source : EFSA

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : irritant

Composants:

Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Source : EFSA



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création	22/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Voies d'exposition : Dermale

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : non sensibilisant

Composants:

Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0:

Voies d'exposition : Dermale

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : non sensibilisant

Remarques : Source : EFSA

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Concentration: 3160 µg/plate

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Remarques: Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

Composants:

Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Source : EFSA

### Cancérogénicité

Composants:

Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Source : EFSA

### Toxicité pour la reproduction

Composants:

Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0

Toxicité pour la reproduction- Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Source : EFSA

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création 22/01/2026 Numéro de version 1.0

### Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

#### Autres informations

Produit:

Remarques : L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Le contact avec la peau et les yeux peut causer une irritation abrasive.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 43,23 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 18,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques: NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,0005 mg/l Durée d'exposition: 7 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 221

Composants:

Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): < 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Références croisées

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Données du mélange ou des composants indisponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0

Coefficient de partage: noctanol/eau: log Pow: -1,46 (25 °C)

pH: 7

Méthode: EPA 63-11

Remarques: Source : EFSA

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création 22/01/2026 Numéro de version 1.0

### 12.7. Autres effets néfastes

Produit:

Cheminement et devenir dans l'environnement: Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

#### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3077

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9 Matières et objets dangereux divers

### 14.4. Groupe d'emballage

III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

#### Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger

90

Numéro ONU

3077

Code de classification

M7

Étiquettes

9+présentant des risques pour l'environnement



Code de restriction en tunnels

(-)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création 22/01/2026 Numéro de version 1.0

### Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage passager 956

Instructions d'emballage cargo 956

### Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence) F-A, S-F

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée (mélange).

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

### Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H228	Matière solide inflammable.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P280	Porter un équipement de protection des yeux/des gants de protection.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas 45 °C.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

### Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création 22/01/2026 Numéro de version 1.0

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

### Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique (aiguë)
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
Flam. Sol.	Matière solide inflammable
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

### Instructions pour la formation



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen  
(REACH) tel que modifié

## RIMURON

Date de création	22/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.